

**APPEL A PROJET POUR LA GESTION ET LE
DEVELOPPEMENT D'UN PROJET DE
MAISON ECO-CITOYENNE SUR LA COMMUNE DE
CHARTRES-DE-BRETAGNE**

DATE DE LIMITE DE DEPÔT DES DOSSIERS : VENDREDI 31 MARS 2023 à 12h

CONTEXTE

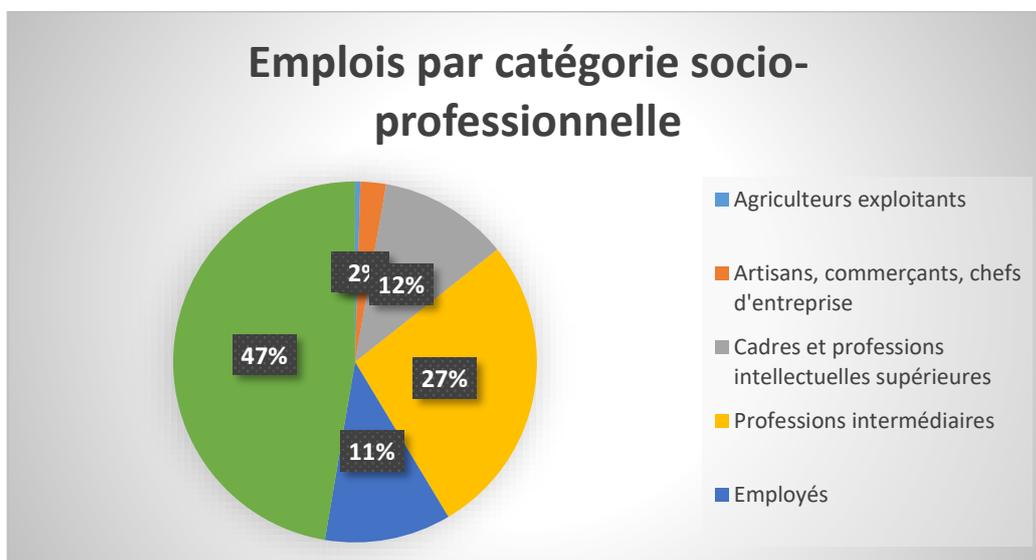
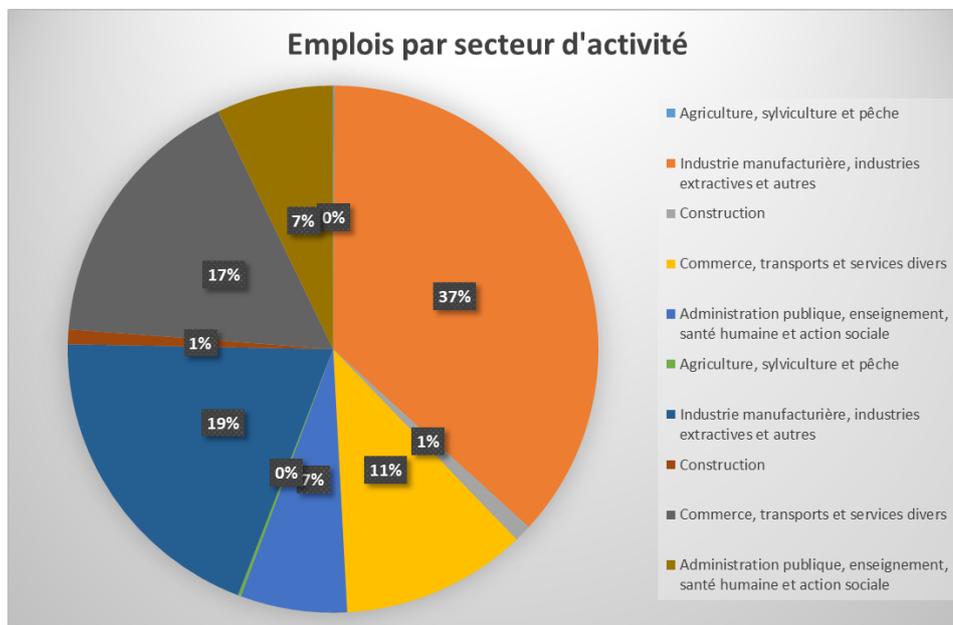
1. Caractéristiques démographiques et sociales

Chartres-de-Bretagne est une commune de 8 291 habitant·es, située à l'Ouest de la France, en Bretagne, dans le département de l'Ille-et-Vilaine. A 9 km au sud de Rennes, sur l'axe Rennes-Nantes, son territoire s'étend sur 1 010 hectares. La commune fait partie des 43 communes de Rennes Métropole et du canton de Bruz composé de Bruz, Chartres-de-Bretagne, Laillé, Noyal-Châtillon sur Seiche et Pont-Péan.

Les travaux de la ZAC des « Portes de la Seiche », en cours de réalisation, devraient porter la population chartraine à environ 10 000 habitants d'ici la fin de la décennie.

Les caractéristiques démographiques et sociales de la commune sont les suivantes (sources : INSEE, valeur 2018) :

La population de Chartres-de-Bretagne comporte 23.6% de moins de 20 ans et 25.8% de plus de 60 ans (données 2018).



Le revenu disponible médian par UC est de 22 490 €. 57% des ménages fiscaux sont imposés en 2018.

2. Commerces et équipements

La Ville compte 150 commerces, artisans et entreprises sur l'ensemble de son territoire. La commune dispose de nombreux équipements sociaux, de santé et de secours (EHPAD, CCAS, point accueil emploi, centre de secours, ...), d'établissements éducatifs (crèches, écoles, collège, centres d'animation...), d'infrastructures culturelles (salle de spectacles, galerie d'exposition, médiathèque, salle de cinéma...). Les services communaux, organisés en pôles comptent environ 120 salariés.

3. Citoyenneté et vie associative

En 2022, une réorganisation des services a positionné dans l'organigramme un secteur Citoyenneté au sein du pôle Citoyenneté, Vie associative et Communication avec, parmi les missions :

- le développement et la coordination des relations avec les citoyen·nes et collectifs citoyens
- l'accompagnement et le développement des initiatives et actions éco-citoyennes.

Chartres-de-Bretagne bénéficie d'une vie citoyenne riche avec plus de 80 associations et la mobilisation d'habitant·es au sein de différents collectifs. Au-delà de l'accompagnement de la collectivité à l'activité des associations, la ville met également à disposition des habitant·es un espace citoyen pour leur permettre de développer leurs projets.

L'annuaire des associations chartraises est accessible au lien suivant : <https://www.chartresdebretagne.fr/accueil/bouger-sortir/la-vie-associative/lannuaire-de-la-vie-associative/>

Des dispositifs participatifs permettent aux habitant·es d'être informé·es ou consulté·es sur les projets de la commune : les commissions extramunicipales, le conseil des sages.

4. Transition écologique

La municipalité est engagée de longue date dans une transition écologique avec :

- La diminution de près de 20% depuis 2006 de la consommation énergétique dans les bâtiments communaux, de la réduction des émissions de gaz CO2
- La production d'énergies de sources renouvelables
- La mise en place d'une filière complète bois énergie pour le chauffage de la piscine, le centre culturel Pôle Sud, la Halle de La Conterie et les serres municipales.
- L'interdiction depuis 2004 de l'utilisation des produits phytosanitaires
- L'installation de 340 m2 de panneaux photovoltaïques sur les équipements municipaux depuis 2007
- L'organisation du festival « J'agis pour ma Planète » depuis 2018
- Le pilotage ou l'accompagnement de projets éco-citoyens tout au long de l'année
- Le développement de projets de jardins comme vecteurs de lien social et outil de sensibilisation aux questions environnementales
- Le pilotage d'un éco-centre, espace de jardin dénommé « L'Astrolab », lieu d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux.

5. L'Escale verte

Il existe à Chartres-de-Bretagne une plateforme de transit appelée l'Escale verte dont le fonctionnement est expliqué sur le site de la Ville <https://www.chartresdebretagne.fr/accueil/mon-quotidien/cadre-de-vie/proprete-dechets/escale-verte-decheterie-dechetterie/>

Cette plateforme accepte les dépôts suivants :

› Au jardin... pelouses, branchages, feuilles, tronc d'arbres, fleurs fanées, tailles de haies, sciures de bois et, de façon générale, tous les déchets végétaux.

Consigne à respecter : ne sont pas acceptés les pots de fleurs, les cailloux, le bois traité et les sacs en plastique.

› Les cartons propres et pliés

Consigne à respecter : ne sont pas acceptés les matières plastique et polystyrène.

› Les métaux : déchets constitués de métal. Exemples : feuilles d'aluminium, ferraille, déchets de câbles...

Consigne à respecter : ne sont pas acceptés les carcasses de voitures ou produits électriques.

› Les déchets d'équipement électroniques : produit fonctionnant par le branchement d'une prise sur le secteur. Exemple : bureautique/informatique, ordinateur, minitel...

Consigne à respecter : se renseigner auprès des agents d'accueil et d'exploitation du site.

› Les livres : propres et non déchirés.

Consigne à respecter : se renseigner auprès des agents d'accueil et d'exploitation du site.

Ne sont pas acceptés les déchets ménagers spéciaux : huiles de vidange, huiles végétales, amiante, pneus, gravats, produits toxiques, gros encombrants (moquettes, grands meubles, matelas, miroir, fauteuils, tables, ...), piles et ampoules (déjà collectées dans les commerces), batteries, vêtements, verre.

Les quantités traitées sur un an sont les suivantes :

Cartons : 60m³

Ferraille : 30m³

DEEE : 30m³

Déchets verts : 1250m³

L'escale verte compte 8052 passages sur une année.

Un espace de dépôt volontaire pour les produits ciblés par le porteur de projet viendra en complément de ce qui pourrait être réemployé via la plateforme de transit.

6. Le projet de maison Eco-citoyenne

Dans le cadre de ses orientations politiques et en complément de l'offre existante, la Ville a décidé de construire un lieu dédié à l'éco-citoyenneté pour valoriser l'économie circulaire (réparation - seconde vie - réemploi), l'implication des habitants dans les activités éco-responsables et la participation citoyenne (implication dans la vie locale).

Le projet est désigné sous le terme de Maison Eco-citoyenne pour l'appel à candidature, afin d'indiquer l'esprit du projet. Néanmoins, un autre nom pourra être donné au bâtiment au terme des différentes phases d'élaboration du projet.

Suite à la consultation de Chartrain-es (2 réunions), les flux et activités de la maison éco-citoyenne pourraient être en lien avec :

- les activités des collectifs/associations chartraines (espace citoyen, bibliothèque de rue, festival J'Agis pour ma Planète, anciens combattants, un petit bagage d'amour...).

Exemple : réparation de vélos, trocs plantes/graines, livres/disques, recyclage de tissus, valorisation des activités éco-responsables des habitant-es...

- les besoins exprimés des Chartrain-es : quincaillerie, mercerie, outils, jeux, matériaux, matières premières, électroménager, peinture...

OBJECTIFS DU PROJET

1. Gestion et développement de la Maison Eco-citoyenne

C'est dans ce contexte que la commune souhaite lancer un appel à projet. Ce dernier a pour objectif de sélectionner un opérateur en capacité de gérer et développer l'activité de Maison Eco-citoyenne sur la commune de Chartres-de-Bretagne.

Les objectifs auxquels les candidats devront répondre sont les suivants :

- Fédérer des associations, collectifs d'habitant-es et habitant-es chartrain-es autour d'un lieu et d'un projet dédiés à l'éco-citoyenneté et au réemploi
- Sensibiliser la population aux enjeux de transition écologique, être un lieu ressource sur ces questions
- Assurer une offre de proximité de réemploi et de mutualisation d'objets et/ou de matières (seconde-vie, vente, don, échanges, prêts de matériel...)
- Proposer des ateliers de réparation et d'échanges de savoir-faire
- Faire de la structure un lieu de vie, d'échange, de convivialité, de lien social
- Intégrer un volet social en soutenant les personnes et organisations locales par la redistribution de biens à bas coût et/ou gratuitement
- Faire connaître et utiliser les filières de recyclage

La Maison Eco-citoyenne pourra développer et accueillir toutes sortes d'activités liées au développement de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire mais aussi de l'économie collaborative (plate-forme d'échanges et/ou de prêt et de biens de service, repair-café, fablab, ateliers

de sensibilisation, ateliers de création, de réparation, et toutes thématiques en lien avec l'allongement de la durée de vie des objets et la prévention des déchets ...).

Dans le cadre du projet du lieu, elle développera ou accueillera des actions de sensibilisation à la transition écologique en général.

Le porteur de projet pourra proposer d'initier des activités hors-les-murs liées à la sensibilisation des habitant·es dès 2023/2024 afin de commencer à mobiliser la population autour du projet.

2. Une ouverture à étudier sur la gestion de l'Astrolab

La Ville est également en réflexion sur son projet d'éducation et de sensibilisation aux enjeux environnementaux (nature, environnement, biodiversité, jardinage, alimentation durable...) via la gestion du terrain de l'Astrolab comme lieu d'expérimentation, de formation et de pédagogie. Ce terrain est accolé à l'accueil de Loisirs des Longues Haye, rue Brizeux. En fonction de l'évolution des orientations de la ville pour le projet de l'Astrolab, de l'intérêt du porteur de projet et des possibilités d'intégration et de complémentarité avec la Maison Eco-citoyenne, la gestion de cet espace extérieur pourrait constituer un développement pour le projet de Maison Eco-citoyenne. Le projet de la structure pourrait ainsi s'appuyer le cas échéant sur un espace intérieur et sur un espace vert.

SITE ET BÂTIMENT

1. Localisation

La commune fait le choix de la construction d'un bâtiment neuf pour accueillir le projet. Le site choisi est une partie de la parcelle communale du Centre Technique Municipal, à proximité de l'Escale Verte.

Ce choix est motivé par :

- la visibilité du futur bâtiment le long d'un axe fréquenté (avenue du Tregor)
- la proximité de l'escale verte et de la ZAC de la Seiche
- la compatibilité du projet avec le PLUi

Les plans d'implantation sont présentés en annexe de l'appel à projet.

2. Caractéristiques du programme

Le programme qui va être lancé par la Mairie, en tant que maître d'ouvrage, répondra aux caractéristiques suivantes :

Un espace de 500 m² intégrant un espace "atelier" (réparation, transformation), un espace multifonctions : pédagogique (animation, information, sensibilisation, transmission...) et convivial (de type cafétéria avec cuisine simple, pour faciliter les rencontres, et relayer des informations), un bureau privé (activités administratives et de gestion), des sanitaires/vestiaires, un espace de dépôt de produits, un espace de stockage, un espace exposition des produits/objets.

La partie extérieure du site comprendra un parking visiteurs et parking « dépôt » (1 place pour 40m²/surface de vente et 1 place pour 300m²/surface d'entrepôt), une possibilité de liaison avec la plateforme de transit, un conteneur pour les déchets lié au parking « dépôt », un espace « évènement » non couvert (expositions occasionnelles pour ventes bradées ou dons, pour des ateliers extérieurs)

Il est noté que, dans la conception du lieu, les structures internes pourront être « modulables » et évolutives dans la mesure du possible.

Des échanges pourront avoir lieu entre la Ville, le porteur de projet et le maître d'œuvre concernant l'aménagement des espaces.

3. Un fonctionnement à coordonner avec celui de l'escale verte

Les horaires d'ouverture de la Maison Eco-citoyenne devront être cohérents avec les horaires de l'escale verte qui sont actuellement :

Lundi : 14h-18h*

Mardi : fermeture

Mercredi : 9h-12h et 14h-18h*

Jeudi : fermeture

Vendredi : 14h-18h*

Samedi : 9h-12h et 14h-18h*

Dimanche : fermeture

* Du 1er novembre au 31 mars, la fermeture au public est avancée à 17h.

Des échanges devront avoir lieu avec la responsable de l'escale verte pour bien coordonner le fonctionnement des deux sites.

CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

PHASE 1 :

Le candidat lauréat bénéficiera d'une première phase de montage de projet de 6 mois après la sélection visant à affiner le diagnostic en termes de besoins, à fédérer les habitant-es, associations et collectifs chartrains autour d'un projet de territoire, à identifier le type et la quantité de produits pouvant être réemployés, à mobiliser des partenaires financiers et affiner un modèle économique, à définir en fonction des échanges avec les acteurs du territoire les activités et offres qui seront proposées et les partenariats. La Ville accompagnera le porteur de projet dans la conduite de cette première phase, sur la mobilisation des acteurs locaux et des partenaires financiers.

PHASE 2 :

La deuxième phase permettra de commencer à initier certaines activités en dehors des locaux pour commencer à mobiliser et sensibiliser la population et de définir les modalités opérationnelles du projet. Les conventionnements avec la mairie seront effectués durant cette phase.

Ces deux phases se feront en parallèle du calendrier d'étude et de construction du bâtiment qui sera lancé au premier trimestre 2023.

L'ouverture de la Maison Eco-citoyenne est prévue en 2024.

PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHARTRES DE BRETAGNE

1. Soutien de la commune

La commune de Chartres-de-Bretagne est propriétaire des locaux qu'elle mettra gracieusement à disposition du porteur de projet.

Les fluides et la maintenance courante du bâtiment seront à la charge de la Ville. Les investissements matériels seront à la charge du porteur de projet.

La commune apportera également son soutien au projet par une synergie avec la plate-forme de l'échelle verte et un accompagnement dans le transfert des produits pour la partie réemploi.

Il est à noter que les contenus et les propositions faites pour la réponse à l'appel à projet seront amenés à évoluer en fonction des contacts et des échanges qui auront lieu avec les élu·es, les habitant·es, associations et collectifs durant la phase 1 de montage du projet. Les évolutions feront l'objet d'un dialogue régulier avec la ville lors de cette première phase. Le projet final sera validé par la ville durant la phase 2 de montage du projet, lors de la signature des conventions :

- Une convention de mise à disposition des locaux sera établie précisant les engagements réciproques sur la gestion du lieu
- Une convention, cadre de partenariat, viendra préciser les objectifs, les modalités de mise en œuvre du projet, les droits et obligations respectives de la commune et du porteur de projet. Elle sera élaborée conjointement entre la commune et le lauréat et conclue au même moment que la mise à disposition des locaux.

Une subvention de la mairie pourra être apportée au porteur de projet pendant la phase 2 de montage du projet, avant l'ouverture du bâtiment, en fonction des activités développées hors les murs, afin d'accompagner le début de l'activité sur le territoire. Cette subvention sera soumise à validation du Conseil Municipal.

Pour la gestion de la maison Eco-citoyenne, le porteur de projet devra développer une activité qui génère des recettes et faire les démarches de recherches de soutiens extérieurs pour l'équilibre financier de l'activité.

Les modalités de soutien et de conventionnement pourront être adaptés en fonction du statut juridique du candidat lauréat.

2. Modalités de suivi

Un bilan devra être remis à la ville tous les ans. Il devra comporter des éléments sur le déroulement de l'action, en présentant la mise en place effective du projet, l'ancrage territorial, le type d'ateliers et le nombre de participants, les modalités de participation des habitants, les indicateurs de réemploi... Des indicateurs de suivi seront déterminés entre la ville et le porteur de projet.

3. Durée

Lors de la signature de la convention d'occupation des locaux entre la commune et le porteur de projet, la durée initiale de la convention sera de trois ans, renouvelable. Les conditions de renouvellement ou de cessation du partenariat entre la ville et l'opérateur seront précisées dans la convention.

MODALITES DE L'APPEL A PROJET

1. Structures éligibles

Toute structure de l'ESS peut proposer un projet pour le montage et l'exploitation de la maison Eco-citoyenne.

Toutes les structures candidates doivent avoir une existence juridique à la date de contractualisation avec la commune (en phase 2).

2. Calendrier de l'appel à projet

Lancement de l'appel à projet : **jeudi 22 décembre**

Une réunion sur site sera proposée sur inscription auprès de la référente du dossier pour échanger sur le projet le **lundi 6 février à 16h**.

Date limite de réception des candidatures : **vendredi 31 mars à 12h**

Tous dossiers reçus à une date ultérieure seront rejetés.

Jury de sélection du candidat : **vendredi 14 avril** (3 candidatures seront retenues pour être auditionnées à cette date)

3. Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une présentation de la structure porteuse de projet (nom, représentant légal, statut juridique actuel ou envisagé, personne en charge du dossier...)
- Une présentation de l'équipe – CV, expérience, qualification
- Une lettre de motivation pour le portage global du projet
- Une démarche de montage de projet : méthode prévue pour mobiliser les partenaires et les habitant-es et penser les complémentarités, les actions à mettre en place avant la construction du bâtiment...
- Les activités payantes et gratuites qui pourraient être envisagées dans la structure
- Une présentation des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de l'équipement
- Une présentation des éléments financiers du projet sous forme d'un budget prévisionnel sur trois ans qui comprendra notamment les dépenses prévisionnelles, les recettes attendues et les soutiens financiers envisagés (précisant les structures sollicitées).
- Une description des différents espaces envisagés au sein du bâtiment.

4. Critères de sélection

Les candidats seront choisis sur la base des critères suivants :

- Compétences et expérience de l'équipe (20%)
- Qualité de la démarche de projet et capacité à mobiliser un partenariat local, à s'intégrer dans le tissu économique et social (20%)
- Adéquation des contenus prévisionnels avec les objectifs et orientations politiques de la municipalité (30%)
- Equilibre financier du projet (30%)

5. Remise des dossiers

L'annonce de l'appel à projet est mise en ligne sur le site internet de la ville de Chartres-de-Bretagne : <https://www.chartresdebretagne.fr/>

Les candidat-es transmettront leurs projets à l'attention de Monsieur Maire, portant la mention suivante : « Appel à projet pour la gestion et le développement d'une maison Eco-citoyenne »

La transmission du dossier est effectuée soit :

- par voie informatique à l'adresse suivante : aurelie.filoche@ville-chartresdebretagne.fr
- par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de Chartres de Bretagne
Esplanade Droits de l'Homme
35131 Chartres-de-Bretagne

La référente du dossier est Madame Aurélie FILOCHE (aurelie.filoche@ville-chartresdebretagne.fr ; 06 14 62 09 35)

Le dossier de candidature est à remettre au plus tard le **31 mars 2023 à 12h**

ANNEXES :

- Plan masse
- Site d'implantation de la maison Eco-citoyenne